

n°46

www.cublac.correze.net / f mairiecublac

**Journal Communal** 



# **SOMMAIRE**

Conseils Municipaux	3-17
Informations Municipales	18-29
Informations Sociales	30-31
Cublac au quotidien	32-36
Ecole	37
Milieu Associatif	38-43



L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.



#### Mot de Monsieur le Maire

2020 s'achève, 2020 une année très particulière que l'on aimerait vite oublier.

Un contexte jamais vu même par les plus anciens d'entre nous.

Une situation sanitaire difficile, deux confinements successifs mettent à mal une économie déjà fragile, laissant pour compte les activités dites « non essentielles ».

Cette fin d'année 2020 ne laisse que peu d'espoir d'une amélioration (sanitaire) pour les premiers mois de 2021. Nous avons tout de même de la chance de vivre en zone rurale où les contraintes des confinements sont plus supportables qu'en zone urbaine. Il n'empêche, nous devons, nous aussi, être très prudents face à ce virus et respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Je voudrais vous souhaiter, malgré ce contexte et ces règles contraignantes, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une année 2021 pleine d'espoir, de prospérité, de joies, de convivialité et de bonne santé.

Jean Marc BRUT

Ce journal est intégralement réalisé et distribué par les élus dans chaque foyer Cublacois. En respect de la charte environnementale, ce journal est imprimé sur une machine recyclable à 100%, qui utilise une machine à froid (absence totale d'émission d'ozone, cartouches recyclables en container jaune).

#### Mairie:

【 05 55 85 22 89

② 2 rue de la Liberté 19520 Cublac
Mail : mairie.cublac@wanadoo.fr
Site internet : www.cublac.correze.net
Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi:
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h30 -12h00
Samedi : 9h00 - 12h00

**Bibliothèque**: 05 55 23 30 04 Horaires: jeudi de 14h00 à 16h30 samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition sur RDV à la Mairie.

#### **Groupe scolaire:**

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37 Ecole primaire : 05 55 85 23 79 Cantine : 05 55 85 17 54 Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

#### Services:

Transport à la demande : 05 55 74 20 13
Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08
La poste : 05 55 85 23 00
Pharmacie : 05 55 85 19 49
Dentiste : 05 55 85 17 63
Infirmières : 05 55 24 38 58
Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV
N° vert solidarité : 0 800 00 19 19
Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

#### Déchèteries :

St Pantaléon de Larche : 06 15 34 77 56 Condat sur Vézère : 06 34 16 04 80 Horaires : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### **URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU**

15 ou 112 114 pour les personnes malentendantes GENDARMERIE 17 POMPIERS 18

# Violences Conjugales: 05 55 88 20 02 ou 39 19



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 21H

<u>Présents</u>: M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme MATHOU – M. VIGNOT – Mmes ROUX – VALLAT – MM. BONNEFOND – FRAYSSE – Mmes LAJUGIE – BOUZIDI – MATHOU-CHAUVINIAT.

Absents excusés: Mme ROPARTZ (procuration à Mme BLONDEL) – M. PAJOT (procuration à M. VIGNOT) – Mme BONDU (procuration à M. GILET) - M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND) – M. BOUTON (procuration à M. LASCOUTOUNAS) - M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : Gaelle MATHOU-CHAUVINIAT

Le compte rendu de la séance du 11.06.2020 est adopté à l'unanimité.

#### 1 – Proposition d'acquisition des immeubles sis AC n°108 et 412.

#### Informations de M. le Maire

M. le Maire a effectué, accompagné de deux adjoints, une visite le 20 décembre 2019 avec un représentant du mandataire judiciaire afin de constater l'état général du bâti.

Dans les jours qui ont suivi, des pancartes d'une agence immobilière ont été apposées, informant de la vente.

Suite à la réunion du 11 juin 2020, le mandataire judiciaire en charge de la liquidation des bâtiments cadastrés AC n°108 et 412 et situés place du 14 Juillet (ancienne boulangerie et ancien fournil) demande une délibération afin d'acter la proposition de prix de façon officielle, en plus de documents annexes.

#### Situation du bâtiment et intérêts de son achat

Ces bâtiments se situent au cœur du bourg à l'angle de la place et en face de la halle, lieu déjà utilisé pour les marchés festifs et pour diverses animations donc propices pour :

Une activité économique, associative ou festive servant l'intérêt général, dynamisant la place du village.

Ce lieu est générateur de nuisances (bruit, va et vient...), il ne serait donc pas opportun de transformer ces bâtiments en habitat, d'autant plus que le stationnement est limité à proximité et que les travaux à réaliser pour leur remise en état sont de grande ampleur.

#### Proposition de M. le Maire

Compte tenu de la surface des bâtiments et de leur état général, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition des parcelles AC n°108 et 412

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 1 abstention, 0 contre), propose d'acquérir les parcelles sises place du 14 Juillet et cadastrées AC n°108 et 412 pour un montant de 45 000 €.

#### 2 - Voirie 2020 - Attribution du marché de travaux.

Le tableau d'analyse des offres a été établi suite à la réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 29.06.2020.

Quatre entreprises ont répondu ainsi qu'il suit :

	Montant HT en €	Total de points et classement		
Estimation initiale 175 081,92 €				
SIORAT	156 637,05 €	27.5 3		
SIORAT avec variante	160 756,05 €	27.3 4		
EUROVIA	149 473,35 €	27.9 2		
LAGARDE ET LARONZE	118 253,25 €	30 1		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise la mieux disante soit Lagarde et Laronze pour un montant de 118 253,25 € HT (soit 141 903,90 € TTC).

#### 3 - Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 24 juillet

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CAPY Vincent : Savignac - 19520 CUBLAC	ROUCHETTE Gérard : Les Combettes - 19520 CUBLAC
BLONDEL Joël: 1 rue des Martyrs – 19520 CUBLAC	ROGER Jacques : 15 rue du Panorama - 19520 CUBLAC
GENESTOUT Jacques : 38 La Géronie - 19520 CUBLAC	TRARIEUX Daniel : 41 rue Bayard - 1950 CUBLAC
LAGORSSE Gérard : 31 rue Bayard - 19520 CUBLAC	DA SILVA Antonio : 9 rue Basse Rivière - 19520 CUBLAC
FOURASTIE Pierrette : Le Rieux - 19520 CUBLAC	GAUTHIER Hubert : 64 rue Jeanne Solacroup – 19520 CUBLAC
DUPRE Didier : Les Granges – 19520 CUBLAC	MACARIE Roland : 21 route de la Bombetterie – 19520 CUBLAC
THIRIET Gérard : 28 rue Marc Chadourne – 19520 CUBLAC	ALIBERT Marie-Thérèse : 1 rue Basse Rivière - 19520 CUBLAC
HAMGA Amar : 2 chemin du Péruger - 19520 CUBLAC	SOL Hervé : La Valade - 19520 CUBLAC
LAJOINIE Yves : 3 impasse Alexandre Dumas – 19520 CUBLAC	DOUAT Alain : 3 impasse Rouget de l'Isle - 19520 CUBLAC
LAROUQUIE Michel : 3 place Gérard de Nerval - 24120 TERRASSON	JOYET Alain Raymond : 2 rue du 11 Novembre 1918 – 19520 CUBLAC
SOURDES Sophie: 26 bis lotissement Vieille Vigne - 19520 CUBLAC	LANGELIE Brigitte : 13 rue du Ruisseau - 19520 CUBLAC
MONTUPET Adrien : 6 chemin des Vignes Fondanger – 19520 CUBLAC	ARLOT Gérard : 73 route des Crêtes - 19520 CUBLAC

#### 4 – Jury d'assises – Liste préparatoire 2021.

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2019, certaines communes sont regroupées pour tirer au sort les jurés pour l'année 2021 :

Cublac et Mansac sont concernées et regroupées.

Après tirage au sort, à l'unanimité, le Conseil Municipal, a désigné par tirage au sort neuf personnes, figurant sur la liste préparatoire communale de jurés.

Chaque personne concernée sera informée par courrier.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année qui suit ne pourront être retenues.

# 5 - Indemnités pour travaux supplémentaires d'élections IHTS - Elections municipales du 15 mars 2020.

Il est souhaitable d'indemniser les agents territoriaux titulaires et non titulaires ayant effectué des travaux supplémentaires occasionnés pour l'organisation des scrutins et la tenue des bureaux de vote : somme versée sous forme d'indemnités horaires ou d'indemnités complémentaires selon le statut des agents.

Soit pour l'adjoint administratif principal : 66,61 €

• Soit pour le rédacteur principal : **56,77** €



Un enfant résidant à Cublac est scolarisé à Objat, dans une classe spécialisée, et pour lequel la ville d'Objat demande une participation financière aux frais de scolarisation au titre de l'année scolaire 2019/2020, soit 315 €.

M. le Maire d'Objat précise que la somme liée à l'achat de nourriture, soit 38,87€, sera retirée au moment de l'émission du titre de recettes. Le reste à charge pour la commune de Cublac sera donc de 276,13€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser, à la ville d'Objat, les frais de scolarisation au titre de l'année scolaire 2019/2020 pour un montant de 276,13 €.

#### 7 – Rétrocession d'une concession à la commune.

Une demande de rétrocession est demandée : concession perpétuelle dans l'ancien cimetière d'un montant réglé de 150 francs (soit 22,87 €), se trouvant à ce jour vide de toute sépulture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et autorise à établir l'acte de rétrocession : la concession funéraire est rétrocédée à la commune au prix de 15,24 €.

#### 8 - Décisions modificatives.

Les décisions modificatives suivantes sont pour objet « d'enregistrer » des subventions attri-	Opération	Augmentation des recettes	Opération	Diminution des recettes
buées par l'Etat au titre de la DETR afin de pouvoir les compter dans les restes à réaliser	DETR Travaux rue Bayard	40 000,00 €		
de fin d'année au cas où elles n'auraient pas été versées à la commune avant le 31.12.2020. Ce sont des recettes d'investissement sures,	Aménagement pont de la Cabane	19 750,00 €	Opérations financières	65 200,75€
elles viennent augmenter l'autofinancement de la commune et donc diminuer l'emprunt potentiel.	Sécurisation du portail de l'école	5 450,75 €	Emprunts	
A l'unanimité, ces décisions modificatives sont acceptées.	TOTAL	65 200,75 €	TOTAL	65 200,75 €

#### 9 – Questions diverses

#### • Modification des délégués au sein du SMPEP du Périgord.

La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive a demandé à la commune de modifier les délégués auprès du SMPEP du Périgord (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable), il faut deux titulaires et deux suppléants (au lieu d'un titulaire et d'un suppléant).

Le Conseil municipal décide de nommer les délégués suivants :

Titulaires: M. Jean-Marc BRUT et M. Philippe GILET

Suppléants: M. Michel BONNEFOND et M. Paul FRAYSSE

#### • Concorde Terrassonnaise – Subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de l'école de musique.

La Concorde Terrassonnaise sollicite la commune pour une subvention pour le fonctionnement de l'école de musique, créée en 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à la Concorde Terrassonnaise pour le fonctionnement de son école de musique.





# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

27 AOUT 2020 A 20H30 <u>Présents</u>: M. BRUT - Mme BLONDEL - M. GILET - Mme MATHOU - M. PAJOT - Mmes ROUX - VALLAT - MM. BONNEFOND - FRAYSSE - Mmes ROPARTZ - BONDU - LAJUGIE - BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE.

Absents excusés: M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT) - Mme MATHOU-CHAUVINIAT (procuration à Mme MATHOU) – M. BOUTON (procuration à M. BRUT) – M. LASCOUTOUNAS (procuration à M. GILET).

Secrétaire de séance : Jean-Charles LACOSTE

Le compte rendu de la séance du 10.07.2020 est adopté à l'unanimité.

# 1 – Voirie 2019 VC n°21 : Rue et allée Emile Zola et impasse Baudelaire – Avenant n°1 au marché de travaux.

Les travaux d'aménagement de la VC n°21 (programme voirie 2019) concernant la rue et l'allée Emile Zola et l'impasse Baudelaire, font l'objet d'un marché public. Au vu de l'avancement du chantier, il est apparu nécessaire de procéder à des prestations supplémentaires ou d'en supprimer certaines.

Ces ajustements sont détaillés dans l'avenant joint à la présente délibération. Cela entraîne une augmentation globale du marché de **12,65%**, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT : marché initial + avenant	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 au marché de
Lagarde Laronze	95 357,00 €	+ 12 4,00 €	107 421,00 €	travaux pour un montant de 12 064,00 € HT.

#### 2 – Décisions modificatives.

# • Ajustement de crédits suite à avenant sur voirie 2019.

Suite à l'avenant n°1 sur le marché de travaux concernant la voirie du lotissement Laurent (programme 2019), il convient d'augmenter les crédits de **15 000€** (pris sur l'opération « Rue Bayard » non réalisée entièrement cette année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications modificatives.

# • Ajustement de crédits suite à travaux complémentaires sur voirie 2020.

Des travaux complémentaires sont nécessaires concernant le programme voirie 2020 (notamment sécurisation du virage à Rochemouroux aménagement du chemin rural de Lacombe pour accès au château d'eau). Il convient donc de rajouter **35 000€**, pris également sur l'opération « Rue Bayard ».

#### 3 – Emplois contractuels.

#### Accroissement temporaire d'activité

- Les services techniques à compter du 01.09.2020 nécessitent le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 inclus.
- Le service scolaire ATSEM GS/CP à compter du 31.08.2020 nécessite le recrutement temporaire d'un agent sur la classe de CP car une partie des maternelles grandes sections a été positionnée dans celle-ci.
- Le service scolaire de la garderie du soir (maternelle) à compter du 01.09.2020 nécessite le recrutement temporaire d'un agent au vu de l'effectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces recrutements temporaires.

# 4 – Acceptation d'un chèque de remboursement de sinistre par la MAIF Porte du local technique.

Au vu de la dégradation de la porte du local technique suite à un choc de véhicule, la compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune d'un remboursement partiel à hauteur de 2 429,30 €. Le solde de 809,76 € sera versé ultérieurement sur présentation des factures de réparation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ce chèque.

#### 5 – Questions diverses.

#### • Adressage de la commune 2020

Une subvention départementale a été sollicitée pour conclure l'adressage de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la réalisation de la fin de l'adressage selon ce plan de financement.

Montant du projet TTC	5 132,34 €
Montant du projet HT	4 276,95 €
Subvention départementale	1 600,00 €
(40% du 4 000€ maxi)	
Fonds propres de la Commune	4 532,34 €

• <u>Voirie 2020 VC n°19 du lieu-dit « LES RIVIERES, AUX GRANGES »</u> Une subvention au titre des Amendes de **Police 1** a été sollicitée pour **la partie 1** des travaux.

Une subvention au titre des Amendes de Police 2 a été sollicitée pour les parties 2 et 3 des travaux.

Ces subventions représentent 35% des dépenses HT plafonnées à 30 000€ pour des subventions plafonnées à 11 500€).

PARTIE 1 des travau	ıx	PARTIE 2 des travai	x
Montant du projet TTC	48 615,00 €	Montant du projet TTC	40 207,50 €
Montant du projet HT	40 512,50 €	Montant du projet HT	33 506,25 €
Amendes de police - Dossier n°1	11 500,00 €	Amendes de police - Dossier n° 2	11 500,00 €
Fonds propres de la Commune	37 115,00 €	Fonds propres de la Commune	28 707,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande des subventions.

#### • Eclairage public

M. BONNEFOND demande s'il est possible de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public. Cela fait suite à l'expérience pendant le confinement (alors complètement éteint). Il estime que l'éclairage est trop tardif le soir (23h30).

M. BONNEFOND souhaiterait une extinction de l'éclairage vers 21h00-21h30.

Mme BONDU précise qu'elle a eu la même demande dans le lotissement de Vieille Vigne de la part de certains voisins.

- M. le Maire répond qu'une étude a été demandée à SPIE, qui procède à l'entretien du parc, pour voir s'il est possible de diminuer les pages horaires ou les adapter au mieux des besoins des administrés.
- Il faut tenir compte des différents besoins et précise que cette question pourra être abordée lors d'un prochain conseil municipal afin que chacun puisse y réfléchir et s'exprimer.

#### • Intercommunalité.

M. Daniel PAJOT informe l'assemblée que M. Yves LAPORTE a été réélu Président du SIRTOM du pays de Brive (syndicat de ramassage des ordures ménagères).

M. le Maire informe que M. DEMAISON a été élu nouveau président du SMPEP du Terrassonnais (syndicat d'adduction d'eau potable).

#### • Marchés festifs.

M. le Maire souhaite remercier les élus qui ont participé aux marchés festifs avec un réel investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020 A 20H30 Présents: M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL
M. GILET – Mme MATHOU – MM. VIGNOT – PAJOT –
Mmes ROUX – VALLAT – MM. BONNEFOND – FRAYSSE –
Mmes ROPARTZ - BONDU – LAJUGIE – BOUZIDI MM. DE SOUSA - Mme MATHOU-CHAUVINIAT –
M. BOUTON.

Absent excusé: M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND).

Secrétaire de séance : Jonathan Bouton

#### 1 - Contrats et conventions.

#### • Contrat d'entretien des cloches de l'église : 2021 - 2022 - 2023.

Il convient de renouveler le contrat d'entretien pour une durée d'un an reconductible dans la limite de trois (3) ans, pour un montant de 200 € HT, soit 240 € TTC pour 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat dans les conditions précitées.

#### • Contrat d'entretien des chaudières.

Le contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux doit être renouvelé.

La société CHAM propose une prestation annuelle à 1 425,31 € HT (soit 1710,37 € TTC) pour les chaudières des bâtiments suivants : la mairie, le multi-accueil, l'école primaire et l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de ce contrat.

#### • Radio Cristal FM – Convention 2020/2021. • Radio Vallée Vézère (RVV) – Convention 2020/2021.

Ces deux radios locales réalisent des reportages et émissions sur la commune et communiquent sur les manifestations organisées par la municipalité, avec une diffusion sur leurs ondes.

Il convient de renouveler la convention avec chacune d'elles pour un montant de 220 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention pour un an à compter du  $\mathbf{1}^{er}$  décembre.

# • Assistance à maîtrise d'ouvrage par les bureaux d'études mutualisés au profit des communes de la CABB (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive)

La CABB propose une intervention en ingénierie publique des bureaux d'études mutualisés pour les projets des communes de l'agglomération. Les bureaux d'étude peuvent apporter une assistance d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines suivants : **Bâtiment, Voirie et Espaces publics, Défense incendie**.

Pour réaliser ces missions, les bureaux d'études mutualisés proposeront des prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage et de conduite d'opération (maitrise d'œuvre non comprise).

#### Les coûts sont les suivants :

Désignation	Coût des prestations	
Cotisation annuelle	Pas de cotisation	
Intervention par an et par commune pour du conseil ou assistance à maitrise d'ouvrage	Inclus (2 jours par an)	Une convention spécifique sera conclue avec les services
<u>Coût des missions</u> : une opération/an/commune		mutualisés afin de préciser la mission confiée, les
Coût journalier	500 €	modalités d'intervention
2 à 10 jours :	500 €, 50% financés par l'Agglo	ainsi que les conditions techniques et financières de
10 à 20 jours	500 €, 20% financés par l'Agglo	réalisation de cette dernière.
Au-delà de 20 jours	500 €, pas de financement par l'Agglo	realisation de dette derinterer
Honoraires d'assistance à maitrise d'ouvrage	0€	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service mutualisé « bureaux d'études ».

#### 2 – Dénomination et numérotation d'une voie – Allée de Rouchoux.

Les hameaux non encore dénommés et numérotés l'ont été par la délibération du 28 novembre 2019. Or il est apparu que le chemin rural n°56, dit de Rouchoux, n'a pas été dénommé.

M. le Maire propose « allée de Rouchoux ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### 3 - Gestion des ressources humaines.

#### • Contrat d'accroissement saisonnier d'activité pour la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup>.12.2020.

Pour mettre en place une nouvelle organisation de la bibliothèque municipale, il est nécessaire de recruter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021 inclus pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures

#### Mise à jour du tableau des emplois – Création d'un emploi d'agent de maîtrise au 16.11.2020.

Suite à une promotion interne d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise, il convient de modifier le tableau des emplois : création d'un emploi à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cet emploi.

#### 4 – Acquisition de parcelles pour élargissement de voirie.

Il convient de signer une convention entre la commune et les propriétaires concernés pour la cession de parcelles pour l'euro symbolique.

Aux Fourches: deux parcelles 39 m² et 102 m² Rue du Bousquet: une parcelle de 43 m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession de ces parcelles. Les frais d'actes administratifs seront acquittés par la commune.

#### 5 - Décisions modificatives.

#### • Crédits supplémentaires pour l'accès aux Fourches.

Actuellement l'Agglo du Bassin de Brive rénove et étend le réseau d'eau potable et le réseau de collecte des eaux usées sur les secteurs de la rue Bayard et de la zone des Fourches. Afin de permettre la réalisation du terrassement de la voirie pour l'accès aux Fourches, il convient de virer des crédits supplémentaires à hauteur de 14 000€ (pris sur l'opération « rue Bayard »).

#### • Voirie 2020 VC n°19 partie 1 au lieu-dit Les Rivières

La demande de la Subvention Amendes de Police n°1 pour un montant de 11500€ a été acceptée.

#### • Voirie 2020 VC n°19 parties 2 & 3 au lieu-dit Les Rivières

La demande de la Subvention Amendes de Police n°2 pour un montant de 11 500€ a été acceptée.

#### Adressage.

La demande d'une subvention départementale d'un montant de 1711€ a été attribuée.

Il convient d'enregistrer
ces sommes reçues dans
la comptabilité par
des décisions modificatives.

#### Rue Bayard.

La demande d'une subvention du Fonds de Soutien aux territoires de l'Agglo de Brive d'un montant de 30 000€ a été acceptée.

Toutes ces décisions modificatives ont été adoptées à l'unanimité.

#### 6 – Questions diverses.

#### Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Actuellement les horaires d'ouverture sont : Les nouveaux horaires proposés sont :

Les mercredis de 15h à 17h Les jeudis de 14h à 16h30

Les jeudis de 15h à 16h30 Les samedis de 9h30 à 11h30

Les samedis de 9h30 à 11h30 Horaires d'ouverture mieux adaptés aux besoins

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Pour information, des animations sont proposées par la bibliothèque, à destination des enfants :

- Sur le thème d'Halloween (le 30 octobre)
- Journée « nettoyons la nature » : le 21 novembre en partenariat avec le SIRTOM.

Ces animations seront susceptibles d'être annulées en fonction du contexte sanitaire.

#### • Location des salles communales.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'un administré de la commune pour la location de la salle polyvalente à l'occasion du mariage de sa nièce. M. le Maire demande au conseil municipal s'il convient de modifier les règles actuelles de location des salles communales.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal souhaite maintenir les règles actuellement en vigueur pour la location des salles.

#### • Contractualisation avec le Département 2021-2023.

M.LASCOUTOUNAS informe l'assemblée que le Département a sollicité toutes les communes de la Corrèze pour faire le point sur les projets en cours et à venir pour la **période 2021-2023** afin de positionner les financements possibles.

Voici les principaux projets pour la commune de Cublac :

- ◆ Aménagement de la rue du 8 Mai et passerelle piétonne vers le cimetière
- ♦ Acquisition d'immeubles situés place du 14 Juillet
- Programme voirie (par le biais de la dotation départementale)
- ◆ Réfection des cloches de l'église
- ♦ Vidéo protection
- ◆ Projet d'agrandissement de l'école maternelle phase étude
- Réaménagement de la mairie (bureaux et salle des mariages)

#### • Charte Ville aidante avec France Alzheimer.

Bernadette BLONDEL évoque **la charte « Ville aidante »** qui va être signée avec l'association France Alzheimer et qui marque la volonté d'inclure les personnes atteintes de maladies neurodégénératives et les aidants.

La commune s'engage à communiquer pour faciliter la mise en place d'actions.

#### • Repas des Aînés.

Le repas des Aînés 2021 devait se tenir le 3<sup>ème</sup> dimanche de janvier, comme à son habitude. Au vu du contexte sanitaire incertain, Mme BLONDEL se pose la question de son maintien.

#### L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'annulation de ce repas

#### • Registre communal : personnes vulnérables.

Dans le contexte de crise sanitaire, la Préfecture de la Corrèze demande aux communes, par décret du 5 octobre 2020, d'activer le registre communal et de procéder par tous moyens à l'information des administrés. Ce registre permet que les personnes se sentant vulnérables soient contactées régulièrement par la commune une fois qu'elles s'y sont inscrites en contactant la mairie.

Mme BLONDEL précise que cette information sera relayée sur le site internet de la commune, sur la page facebook et sur tous les panneaux d'affichage dans les villages.

#### • Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV).

M. PAJOT informe l'assemblée que M. Daniel FREYGEFOND, maire de Saint-Solve, a été élu président du SIAV pour cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.





# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 A 20H30

Présents: M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL
M. GILET – Mme MATHOU – MM. VIGNOT – PAJOT –
Mmes ROUX – VALLAT – MM. BONNEFOND – FRAYSSE –
MM Lacoste – Mmes BONDU – LAJUGIE – BOUZIDI MM. DE SOUSA - Mme MATHOU-CHAUVINIAT –
M. BOUTON.

Absente excusé e: Mme Ropartz (procuration à M. BRUT)

Le compte rendu de la séance du 15.10.2020 est adopté à l'unanimité.

#### 1 – Attribution de marchés de travaux.

#### • Aménagement de la rue Bayard.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises qualifiées. Un tableau d'analyse des offres a été établi suite à la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le 30.11.2020.

Cinq entreprises ont répondu ainsi qu'il suit :

ESTIMATION INITIALE	Montant HT en €	Total de points	Classe- ment	Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
MIANE ET VINATIER	159 855,00 €	8,79	4	retient la proposition de l'entreprise la mieux disante conformément au
FRAYSSE GUIONIE	148 730,50 €	7,97	5	tableau d'analyses des offres et la proposition de la commission
PIGNOT TP	154 220,00 €	7,70	6	d'appel d'offre soit Lagarde et
SIORAT	132 923,00 €	<b>9,46</b> 9,37	2	Laronze pour un montant de 132 923,00 € HT
SIORAT avec variante	135 918,50 €	9,20	3	(soit 159 507,60 € TTC).

#### • Restauration du Pont de la Cabane.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises qualifiées. Un tableau d'analyse des offres a été établi suite à la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le 30.11.2020.

	Montant HT en €	Total de points	Classe- ment
ESTIMATION INITIALE	37 777,50 €	points	ment
FRAYSSE GUIONIE	43 079,00 €	7,63	3
PIGNOT TP	52 280,00 €	6,64	4
LAGARDE ET LARONZE	39 839,00 €	9,54	1
SIORAT	54 417,80 €	8,53	2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise la mieux disante conformément au tableau d'analyses des offres et la proposition de la commission d'appel d'offre soit Lagarde et Laronze pour un montant de 39 839,00 € HT (soit 47 806,80 € TTC)

#### 2 – Vidéo protection – Lancement du projet et demande de subvention

#### Actuellement

La commune dispose de deux caméras depuis 2010 (sur la place du 14 Juillet et au niveau de l'espace de loisirs de la salle polyvalente) mais dont la technologie est devenue obsolète.

#### **Proposition**

Pour maintenir le niveau de protection des bâtiments publics, des biens et des personnes et de l'étendre, il est souhaitable d'installer un nouveau système sur différents lieux.

Le dossier a été réalisé avec le bureau d'étude EPI

# et le gendarme référent.

#### Lieux envisagés

- ✓ Place du 14 Juillet et abords du foyer et de la halle
- ✓ Parc entre la mairie et la place (aire de jeux)
- ✓ Cour de la maison Rol
- ✓ Parking de la salle polyvalente
- ✓ Abords du tri sélectif de la salle polyvalente rue Bayard
- ✓ Club house du stade et ses abords
- ✓ Carrefour rue du 8 Mai Rue Guyez

décide du lancement du projet de vidéo protection et sollicite l'Etat pour une subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### 3 - Rénovation énergétique de la mairie. Demande de subvention par le plan de relance.

La Préfecture de la Corrèze a informé la commune qu'une nouvelle enveloppe financière pour la rénovation énergétique des bâtiments vient compléter le plan de relance mis en œuvre par l'Etat. Les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2020.

Le dossier est déposé dans l'urgence pour se positionner et fera l'objet d'études complémentaires.

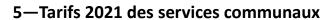
Montant du projet TTC	240 000,00 €	Un dossier de demande de subvention	Le Conseil Municipal, à
Montant du projet HT	200 000,00 €	pour la rénovation énergétique de la	l'unanimité décide de la
Subvention « plan de relance » (60% du HT)	120 000,00 €	mairie (isolation, chauffage avec au moins 30% d'économie d'énergie) est	réalisation de ces travaux et accepte ce
Fonds propres de la Commune	120 000,00 €	déposé.	plan de financement.

#### 4 - Election des représentants aux commissions de la Communauté d'Agglomération

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des commissions de l'Agglomération du Bassin de Brive (1 titulaire et 1 suppléant (e)).

Commissions et la CLECT	Candidat(e) titulaire	Candidat(e) suppléant(e)
Développement économique	M. Philippe GILET	M. Alexandre DE SOUSA
Cohésion sociale	Mme Bernadette BLONDEL	Mme Liliane ROUX
Développement touristique	M. Jean Marc BRUT	M. Philippe GILET
Développement durable	M. Patrick VIGNOT	Mme Christine VALLAT
Aménagement du territoire	M. Philippe GILET	M. Jean-Paul LASCOUTOUNAS
Ressources	M. Jean Marc BRUT	Mme Marlène MATHOU
La CLECT	M. Alexandre DE SOUSA (déjà délégué)	M. Philippe GILET

Tous les représentants (titulaires et suppléants (es)) ont obtenu 19 voix, sont donc proclamés élus (es) au sein des commissions de la CABB et de la CLECT.



#### Cimetière

Concessions	Simple (+25€ de timbre)		Double (+29€ de timbre)		
	2020	2021	2020	2021	
Concession reprise	325 €	332 €	540 €	550 €	
Concession nouvelle	285 €	290 €	505 €	515 €	

Ensemble c	2020	2021		
Columbarium	Case de 4 places	590 €	602 €	
Columbarium	Case de 6 places 880 € 898 €		Durée :	
Cavurne 1,5 m x 1m Jardin cinéraire Concession + bâti		590 €	602 €	30 ans (+ 25 € de
Jardin du souvenir	Forfait gravure	90 €	92 €	timbre)

#### **Salles communales**

Désignation	SALLE POLYVALENTE			SALLE des Aînés		Salle administrative	
Manifestations	CUBLACOIS  Particuliers, associations, comités d'en-		EXTERIEUR  Associations, entre- prises et comités d'en-		CUBLACOIS  Particuliers, associations, comités d'en-		CUBLACOIS  Dans le cadre d'une activité profession-
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
1 ou 2 repas	275 €	280 €	696 €	710 €	135 €	138 €	51€
Cuisine	121 €	123 €	184 €	188 €			
Cuisine/ lave- vaisselle	148 €	150 €	243 €	248 €			
Arbre de Noël	243 €	248 €	490 €	500 €	135 €	138€	
Bal	240 €	245 €					
Manifestation cultu- relle			260 €	265 €			
Spectacle			480 €	490 €			
Séminaire			466 €	475 €			
Dîner-débat			680 €	694 €			
CAUTION	3 chèques de 500 €		17	0 €	150 €		

#### **RAPPELS**

Les salles communales ne sont proposées à la location que pour les personnes habitant à Cublac ou étant propriétaires sur la commune.

#### **MODALITES**

La location des salles sera effectuée par demande écrite, accompagnée d'un justificatif prouvant que l'événement nécessitant la location concerne effectivement la personne titulaire de la convention ou ses ascendants directs ou ses descendants directs.

#### **Bibliothèque**

M. le Maire propose de maintenir les tarifs d'adhésion pour 2021

Bibliothèque	Jusqu'à 12 ans	12 - 17 ans	18 ans et plus
Commune	Gratuit	3.00 €	5.00 €
Hors commune		6.00€	10.00 €

#### Garderie périscolaire

Prix	Tarif plein		Tarif dégressif (pour le 3 <sup>ème</sup> enfant)	
unitaire	2020	2021	2020	2021
Garderie Matin	0,64 €	0,65 €	0,43 €	0,44 €
Garderie Soir	1,64 €	1,67 €	1,00 €	1,02 €

#### **Restaurant scolaire**

Prix du repas	2020	2021	
Tarif Enfant (tarif unitaire)	2,35 €	2,40 €	Ces tarifs communaux pour 2021
Tarif Enseignant Normal	7,03 €	7,17 €	ont été adoptés à l'unanimité
Tarif Enseignant Réduit	5,64 €	5,75 €	

#### 6—Décisions modificatives

• Création de l'opération « Vidéo protection 2021 ».

Il convient de virer des crédits (3 000€ pris sur l'opération « aménagement de la rue Bayard ») pour l'ouverture de l'opération Vidéo protection et la demande de subvention.

• Création de l'opération « PLU Modification simplifiée ».

Il convient de virer des crédits (3 000€ pris sur l'opération « aménagement de la rue Bayard ») pour le projet de modification simplifiée dans le PLU actuel.

• Annulation de la DM n°13.

Il convient d'annuler la décision modificative n°13, suite à une erreur matérielle

Ajustement de crédits sur l'opération « Matériel mobilier 2020 ».

L'opération « Matériel mobilier 2020 » regroupe plusieurs types de dépenses : tableau interactif pour l'école, panneaux de rue et numéros pour les habitations dans le cadre de l'adressage, tondeuse, chaises, mobilier de bureau pour le service administratif... Certains de ces investissements n'étaient pas prévus lors de l'élaboration du budget ; Il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits à hauteur de 5 500€ (pris sur l'opération « aménagement de la rue Bayard ».

Toutes ces décisions modificatives ont été adoptées à l'unanimité.

# 7 – Intégration de la longueur de voirie de la voie d'accès aux Fourches dans le domaine public communal.

Suite aux travaux de création des réseaux d'eau potable et d'assainissement par l'Agglo aux Fourches, 110 mètres linéaires de voirie ont été créés.

La longueur totale de voirie sur la commune actuellement est de 35 564 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'intégration de l'accès à la zone des Fourches dans la longueur de la voirie communale pour 110 ml supplémentaires.

# 8 – Dénomination et numérotation des Fourches et rectifications sur certaines dénominations.

La nomination « les Fourches » est proposée pour la nouvelle voie d'accès récemment créée.

Quelques rectifications sont proposées suite au dernier adressage, à savoir :

- « Route de la Charbonnière » et « Route de la Charderie » au lieu de « Route de la Charderie »
- « Allée de Rouchoux » au lieu de « allée de Rouchou »
- « Route de Savignac » au lieu de « chemin des Crêtes », en prolongement de la « route de Savignac » .
- « Loubignac » au lieu de « lieudit Loubignac »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

# 9 — Mise à jour du tableau des emplois — Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01.01.2021.

Pour une bonne organisation des services la **création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à raison de **35 heures hebdomadaires est nécessaire**.

M. Jean-Charles LACOSTE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

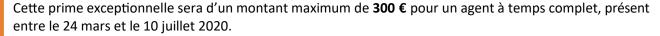
#### 10 - Versement d'une prime exceptionnelle « Covid-19 »

Le décret du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -19.

Certains agents de la commune ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire qui ont conduit à un surcroît de travail significatif durant cette période.

Le **Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE**, d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Cette prime sera proratisée au temps de présence sur la période considérée (ente le 24 mars et le 10 juillet 2020)
- > Cette prime sera proratisée au temps de travail de l'agent.



Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de décembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

#### 11 – Contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL – 2021.

Il convient de renouveler le contrat qui arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la C.N.P. Contrat pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### 12 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

La commune a l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le règlement est en cours de rédaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces dispositions.

#### 13 – Logiciel de gestion du cimetière Améthyste

#### **Actuellement**

Le logiciel actuel de gestion du cimetière « Améthyste » est devenu obsolète et ne bénéficie plus de mise à jour de la part du fournisseur SISTEC.

#### **Proposition**

Une nouvelle version plus intuitive et munie de la cartographie est proposée en remplacement.

#### Le coût est le suivant :

- Achat de la nouvelle version : 750€ HT
- Installation et formation : 1 550€ HT
- Numérisation du plan papier pour le module cartographie : 600€ HT

Soit un total de 2 900 € HT (3 480 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de SISTEC

# 14 - Des demandes d'études auprès de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) sont nécessaires pour :

- ♦ La rénovation de l'éclairage public du parking de la salle polyvalente: matériel datant de la construction de la salle, devenu obsolète et très énergivore.
- ◆ La rénovation des armoires d'éclairage public de la rue du Ruisseau, de la rue Bayard et de la rue Jeanne Solacroup pour permettre de modifier le régime d'allumage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de saisir la FDEE 19.

#### 15 – Questions diverses.

• Convention avec le service mutualisé « Application du Droit des Sols » – 2021 à 2023.

#### Rappel

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et ses communes membres ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs.

La Convention sur l'instruction des autorisations du droit des sols arrivant à échéance est à renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte son renouvellement.

# TRAVAUX 2020

# **Programme Voirie**

Une équipe municipale mobilisée sur le terrain avant travaux



Bureau d'étude « CORREZE INGENIERIE »

accompagnant la commission

pour la programmation des travaux de la rue Bayard

et du chemin piétonnier



Commission travaux sur place à Montcibre



#### 2020 : une année particulière

Les élections municipales suivies d'une période de deux mois de confinement n'ont pas impacté la réalisation du programme investissement « VOIRIE ».

Investissement consacré essentiellement à la remise en état de la voirie dans différents villages.

330 000 € ont donc été investis pour la modernisation de nos infrastructures

#### **MARAVAL HAUT**

#### **IMPASSE MARECHAL JUIN**

#### MONTCIBRE VC n° 17 Les TRAMONDS CR n° 53

Route des GRANGES VC n° 19
Chemin Rural LA COMBE

VC de ROCHEMOUROUX n° 13

**Les FOURCHES** 

#### **MARAVAL HAUT**

Les travaux budgétés en 2019 ont été terminés en avril.

L'ensemble des voies de ce quartier a été remis en état.

4 600 mètres carrés de chaussée 1 600 mètres carrés de trottoirs



Dans le cadre du développement durable, quelques trottoirs ont été végétalisés et enherbés pour faciliter leur entretien sans emploi de produits phytosanitaires.



#### **IMPASSE MARECHAL JUIN**

Un réseau de collecte des eaux pluviales a été réalisé.



#### **MONTCIBRE VC n° 17**

#### Route des GRANGES VC n° 19

Après réalisation des fossés et de l'élagage, la chaussée a été complètement remise en état.

4 500 mètres linéaires de fossés

12 500 mètres carrés de revêtement





#### Les TRAMONDS CR n° 53

L'ouverture de ce chemin rural permettra le développement de l'habitat

Terrassement: 900 mètres cubes

**Empierrement: 400 tonnes** 

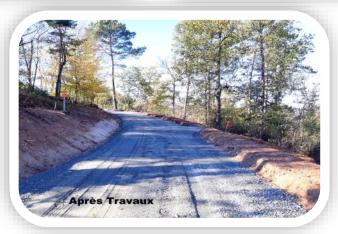












#### **Chemin Rural LA COMBE**

La maintenance du réservoir d'eau potable devait rendre ce chemin rural carrossable par tous les temps.

La CABB a pris en charge la partie réalisée en terrain privé , une convention a été passée avec le propriétaire.

Terrassement: 220 mètres cubes

Empierrement: 480 tonnes



#### VC de ROCHEMOUROUX n° 13

Ces travaux non programmés étaient indispensables suite à la chute d'arbres et l'effondrement de la chaussée.









#### Les FOURCHES : Rue Guyez à l'entrée du bourg



La pose de canalisation d'eau potable et du réseau de collecte des eaux usées ont été pris en charge par la CABB (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive).



La commune a profité du matériel adapté sur place pour faire réaliser la structure de la chaussée.

Le terrain nécessaire à la création de cette nouvelle voie a été cédé par les trois propriétaires concernés en échange de la réalisation de l'accès.





16 200 mètres carrés sont disponibles pour la création d'activités artisanales, commerciales ou de services.



#### **Impasse Bayard**

Rue Bayard Les Fourches

En 2019, La Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), ENEDIS, la Commune, le Conseil Départemental, France Télécom ont participé financièrement à l'enfouissement des réseaux secs (Haute Tension, éclairage public et réseaux orange).

**En 2020, la CABB** a été sollicitée pour renouveler, renforcer et moderniser les réseaux humides (eaux usées, eau potable).

Ces travaux en cours devraient s'achever à la fin du 1er trimestre 2021.

#### Quelques chiffres sur les réalisations

Branchements repris ou créés

Assainissement: 33

Eau potable : 26

Matériel remplacé sur le réseau principal

#### <u>Assainissement</u>

#### Eau potable

Tuyaux en fonte Ø 200 : 605 ml Tuyaux PVC Ø 160 : 380 ml Tuyaux PVC Ø 110 : 340 ml Tuyaux PVC Ø 90 : 325 ml

Coûts des travaux HT

Assainissement	Eau Potable	Total
286 000 €	68 000 €	354 000 €

#### En 2021 : Aménagement de la Rue Bayard

Le marché est attribué. Les travaux d'aménagement attendus pourront enfin commencer.

### **CIMETIERE**

La création d'une allée supplémentaire dans le nouveau cimetière était nécessaire pour permettre l'implantation de nouvelles concessions.







#### Tableau numérique

## **ECOLES**

#### Portail automatique

Cet été, un tableau numérique interactif a été installé dans la classe des moyennes et grandes sections. C'est un outil qui permet de faire évoluer la manière d'enseigner. Il apporte un intérêt certain aux élèves en termes de motivation, d'implication, de participation et d'échange.

Cet outil est très apprécié par nos professeurs des écoles





L'accès à l'école primaire (maternelle et élémentaire) a été sécurisé pour la rentrée de novembre grâce à un portillon dont l'ouverture est commandée à distance. Ainsi lorsqu'un élève, un parent d'élève ou un visiteur veulent accéder à l'école, ils sont identifiés à l'aide d'un Smartphone Visio, l'ouverture est alors commandée depuis la classe de la directrice ou de la garderie.

La municipalité est consciente que ces protections ne peuvent pas être absolues.

Elle procède toutefois à l'amélioration de la sécurité du site.

#### PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête), technologie (nuage toxique) ou des situations d'urgence particulières, (attentat ou intrusion extérieure)

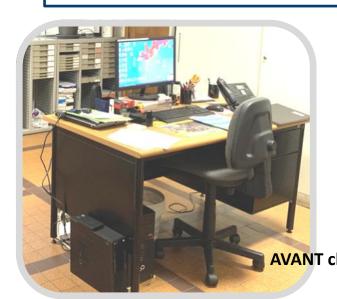
Pour pouvoir donner l'alerte un système d'alarme PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) a été installé dans chaque classe et à la cantine. Nos professeurs des écoles pratiquent dans l'année 2 exercices incendie, 2 PPMS des risques majeurs et 1 PPMS intrusion, l'objectif étant d'entraîner les élèves et le personnel vis-à-vis de la conduite à tenir en cas de nécessité.





Le mobilier du personnel administratif a été renouvelé.

Bureau, support écran ordinateur, souris ergonomique et fauteuil





#### **AVANTAGES** du changement : meilleures conditions de travail

#### Fauteuil ergonomique permet :

- Un meilleur maintien du dos
- De protéger les cervicales
- D'offrir des réglages au niveau du dossier, de l'assise, des accoudoirs, de l'appui tête.

#### **Support écran ordinateur permet :**

- De maintenir une hauteur convenable par rapport au champ de vision
- D'éviter la fatigue oculaire, la torsion du cou et des bras.
- De libérer un espace de travail sur le bureau

#### Souris ergonomique idéale :

 Pour réduire les douleurs du canal carpien et évite les tendinites grâce à leur forme, leur poids et la position de leurs boutons.





# Annulation du Repas des Ainés

## Le Dimanche 17 janvier 2021

En raison de la situation actuelle concernant la pandémie de la Covid 19 et des mesures sanitaires strictes empêchant d'organiser les rencontres en nombre en milieu fermé, la municipalité décide de ne pas organiser le repas des aînés pour vous protéger et protéger les autres. Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous.

# Adressage

Dénomination des rues et numérotation des habitats

L'adressage des derniers lieudits a été finalisé

Les administrés concernés ont reçu :

- Un courrier les informant de leur nouvelle adresse (numéro de l'habitat et nom de la rue)
- Une plaque a apposer sur la façade de leur maison, clôture ou boîte aux lettres de façon à ce qu'elle soit visible depuis la voie publique

Afin de centraliser en une seule et même procédure la transmission de vos nouvelles coordonnées à plusieurs organismes (carte grise, caisses de retraites, caisses de sécurité sociale : CPAM, CAF, MSA, Energie : EDF, Engie..., La Poste, Pôle Emploi et Service des impôts) veuillez-vous connecter sur le site internet « Mon Service Public » :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193

#### Rappelons que l'adressage est primordial principalement pour :

- Faciliter l'accès aux soins et aux services (pompiers, SAMU etc...), le déploiement de la fibre, la circulation et les déplacements (GPS—téléphones portables), le recensement de la population.
- Faciliter le travail des facteurs et divers livreurs en marquant de manière lisible vos noms sur votre boite aux lettres. Merci de votre compréhension

# Bibliothèque « Marc Chadourne »

Nouveaux horaires depuis le 1er novembre 2020

Nos permanences:

- ♦ Jeudi de 14h à 16h30
- ♦ Samedi de 9h30 à 11h30

Durant les vacances de Noël, la bibliothèque restera ouverte le jeudi après-midi et le samedi matin.

# Développement Durable

Opération Broyage à domicile renouvelée en 2021

#### Date de l'opération et Inscription

- Seconde quinzaine de février (à définir).
- Inscription en mairie jusqu'au samedi 16 janvier 12h
   tel: 05 55 85 22 89 aux heures d'ouverture.

Engagement de la Commission Développement Durable et du Comité de pilotage.





#### **Conditions**

- ⇒ Broyage de branches uniquement issues de la taille
- ⇒ 1 m³ minimum et 5 m³ maxi par foyer pour les branches de 10 cm de diamètre maximum, rassemblées en bordure de route ou en zone stabilisée.
- RES ⇒ Votre présence sera obligatoire pour une aide à la manutention.
  - ⇒ Les broyats seront laissés sur place à votre disposition pour être utilisés comme paillage ou compostage.
  - ⇒ Si les végétaux à broyer ne répondent pas aux critères évoqués, le service ne pourra être assuré.
  - ⇒ Le responsable des services techniques se rendra sur place quelques jours avant le broyage pour s'assurer que les conditions soient bien remplies.

# LIRE TRES ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS.

#### Avantages du broyage et intérêt du paillage

- © Le broyage diminue le volume des végétaux, évite de brûler, permet de récupérer le paillage.
- ① Le paillage nourrit le sol, diminue la repousse des mauvaises herbes, permet de garder la fraicheur de la terre et de réduire les arrosages. Il favorise le développement des micro-organismes et crée un lieu propice aux insectes utiles.

#### Rappels

COMITE DE PILOTAGE, en place dans le cadre du Développement Durable, se réunit deux ou trois fois par an imaginant toujours de nouvelles actions à mettre en œuvre. Inscrivez-vous en mairie si vous êtes intéressés.
Ouvert à tous.

# Journée défense et citoyenneté

# Recensement militaire obligatoire filles et garçons :

Tu viens d'avoir 16 ans ?

Tu as 3 mois à compter de ta date d'anniversaire pour te faire recenser à la Mairie de ton domicile avec ta carte d'identité et ton livret de famille.



A compter du 23/11/2020, il sera possible de réaliser sa <u>JDC en ligne</u>. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site *majdc.fr*.

La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur *majdc.fr* ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN).

Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier.

# La Marine Recrute







#### SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE

#### ARTICLE POUR COLLECTIVITES ET COMMUNES SIAV

Composé de 4 EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunale), pour tout ou partie, soient 68 communes, 130 314 habitants, le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, pour appliquer les préconisations et obligations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui lui a été confiée.

D'autres cartes lui sont confiées, comme Opérations Aménagements, Sauvegarde du Patrimoine, Sentiers, Natura 2000.

En cette année électorale municipale, un nouveau président, Monsieur Daniel FREYGEFOND, a été élu et préside la nouvelle équipe syndicale depuis le 22 septembre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la régie du SIAV ainsi que les entreprises sollicitées ont assuré l'accomplissement du programme annuel dont voici un aperçu des travaux GEMAPI

- Entretien de la végétation de berge : consistant en l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés dans le cours d'eau, pouvant menacer la sécurité des usagers ou augmenter le risque d'inondation sur la Couze, la Loyre, la Vézère, la Corrèze, la Roanne, le Maumont et le Planchetorte ainsi que des interventions coordonnées avec les services de la ville de Brive pour l'entretien des berges bordant la voie verte et du CEN Nouvelle Aquitaine pour la gestion d'une zone humide en vallée de Planchetorte.
- **Gestion et surveillance des cours d'eau** : plan étiage, entretien des passes à poissons et relevés pour la révision du PPGCE

Les agents du SIAV participent également à la surveillance des milieux et la collecte de données, notamment en assurant l'entretien régulier des passes à poissons des seuils publics du territoire, en participant aux pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et en mesurant les débits et la thermie de 15 cours d'eau en période d'étiage pour le compte d'EPIDOR.

En 2021, le SIAV propose un programme annuel dans la continuité du service et dans le cadre de la DIG 2020-2025, l'objectif principal étant d'aboutir à concrétiser un plan de de gestion coordonnée par bassin versant. Pour rappel, le territoire est concerné par le bassin Vézère-Dordogne divisé en sous bassin : Isle, Dordogne, Vézère.

La rencontre des membres élus, et des différents acteurs, a été et est toujours perturbée par la situation sanitaire. Néanmoins, le SIAV continue d'assurer le suivi et la gestion des cours d'eau.

Le président, les membres du comité syndical et l'équipe du SIAV vous souhaitent en cette fin d'année l'accomplissement de vos projets pour un avenir le plus serein possible.

#### RETROUVEZ LES ACTIONS ET L'ACTUALITE DU SIAV SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.SIAV-VEZERE.FR

Nous vous rappelons que notre commune est représentée par Messieurs Daniel PAJOT et Paul FRAYSSE.

# Instance de Coordination pour l'Autonomie



Secrétariat: 05.55.87.81.7 instancelarche@bbox.fr

154, allée des Tilleuls

19600 Saint Pantaléon de Larche

Adhésion Annuelle: 10€

#### **Point Informations**

 Actions pour le maintien à domicile

Service Mandataire

Portage des Repas

06 86 78 37 03

#### **Ses MISSIONS**

#### Service de Coordination

#### Actions contre l'isolement

(gym douce, atelier bien-être, numérique)

#### Aide Administrative

- Dossier APA
- Dossiers caisses de retraite, CESU

#### RDV médicaux

Taxi à la carte
 (2 voyages par mois par personne
 à partir de 10€/personne)

# Charte « VILLE AIDANTE » Engagements réciproques

A travers, l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, la commune signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Sclérose en plaque, Parkinson).

#### Objectifs de l'Association

- Optimiser la prise en soin
- Entretenir la relation de confiance entre les professionnels et les familles
- Changer le regard sur ces maladies
- Lutter à long terme contre Alzheimer et les maladies apparentées

La commune

s'engage sur

plusieurs actions en

partenariat avec

l'Association France
Alzheimer

# Registre communal Covid-19



Un arrêté préfectoral est entré en vigueur le lundi 05 octobre 2020. Des mesures complémentaires spécifiques ont été prises face à l'épidémie de COVID-19 en raison du passage du département de la Corrèze en zone « alerte ».

## C O V I D - 19

# UN REGISTRE COMMUNAL EST ACTIVÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Si vous souhaitez vous inscrire, téléphonez à la mairie au 05 55 85 22 89

CNRACL- Caisse de retraite du régime spécial

Elections du Conseil d'Administration



Retraités de la CNRACL, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Les élections des représentants au conseil d'administration 2021 auront lieu du 1er au 15 mars 2021 soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé.

Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.

Pourquoi, comment, où et quand voter? Toutes les réponses : www.cnracl.retraites.fr

# **Etat Civil**

#### 2ème semestre 2020

#### **NOS JOIES**



- Aloïs, Martin, Hippolyte DALMAS NEVEU né le 28 juin à BRIVE-LA-GAILLARDE, de Damien, Richard DALMAS et Claire, Marie NEVEU
- Maxime LAGORSSE né le 20 août à BRIVE-LA-GAILLARDE, de Yoann LAGORSSE et Ingrid ROUHAUD
- Elise BRUT née le 1er septembre à BRIVE-LA-GAILLARDE de Alexandre BRUT et Laëtitia GENESTOUT
- Nils, Henry, Kyllian SAUNOIS né le 21 septembre à BRIVE-LA-GAILLARDE de Laëtitia, Brigitte, Rose SAUNOIS



#### **Mariages:**

- Le 18 juillet : BASSALER François et SUSPERREGUI Audrey, Annabelle
- Le 24 août : ESTAKHRI Kevin et SOULET Estelle, Marie
- Le 12 septembre : BRETON Arnaud, Benjamin, Pierre et BOUDY Tatiana
- Le 18 septembre : BEAUVAIS Baudouin, Hugues, Marie, Benoît et HAMELIN Mathilde, Anaïs, Marie



#### **NOS PEINES**

- Le 02 juillet : Odile, Marie-Thérèse PEROT épouse BOLIMON domiciliée 21 rue Emile Zola CUBLAC
- Le 26 juillet : Roger, Marie, François BONNIN non domicilié sur la Commune
- Le 06 août : Michèle, Marie DOMIERACKI non domiciliée sur la Commune
- Le 14 août : Renée LACHAUD domiciliée 47 rue Pierre Guyez CUBLAC
- Le 16 août : Marie, Odile SAGE épouse MALIVERT domiciliée 19 rue Pierre et Marie Curie CUBLAC
- Le 08 septembre : Claude LAGORSSE non domicilié sur la Commune
- Le 10 septembre : Françoise CAMPERGUE épouse LESCURE domiciliée 8 route de Vieille Vigne CUBLAC
- Le 26 octobre : Anny, Juliette, Irène, Claire, Louise, Angèle JASPART non domiciliée sur la Commune
- Le 1<sup>er</sup> novembre : Marie-Louise PIALEPORT veuve CHOUZENOUX domiciliée « Savignac »
- Le 03 novembre : Denyse, Maria REGIS veuve DUMENY domiciliée 10 rue des Martyrs CUBLAC
- Le 13 novembre : Yvonne, Anne, Marie, Antoinette BLONDEL veuve BOUSQUET domiciliée 9 rue de la Liberté - CUBLAC
- Le 18 décembre : Raymonde, Yvonne FROIDEFONT épouse BOUYSSOU domiciliée 12 rue des Martyrs -Cublac

Nous avons également appris le décès courant octobre de :

Giselle, Marie, Augusta HENRY veuve CLEMENT, domiciliée « Rochemouroux » - CUBLAC

Tributaires d'autres services administratifs, nous ne recevons pas toujours en temps et en heure les extraits d'actes officiels. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

# Les Festivités 2021

#### Sous réserve de nouvelles mesures gouvernementales

**JANVIER** 

Dimanche 24 : Randonnée de la galette Cublac par ses Chemins

**FÉVRIER** 

Samedi 6 : Zumba Party organisée par le Foyer des Jeunes Samedi 27 : Repas de la Société de Chasse salle polyvalente

**MARS** 

Samedi 6 : Loto de l'école salle polyvalente

Vendredi 19 : Cérémonie commémorative de la guerre d'Algérie les Anciens Combattants,

Vin d'honneur en Mairie.

**AVRIL** 

Samedi 10 : Loto du Club de Foot, salle polyvalente

Dimanche 18 : Piano à Bretelles par les Amis du rétro, salle polyvalente

Dimanche 18: Troc des plantes organisé par NEJ

Dimanche 25 : Commémoration des déportés Anciens Combattants, vin d'honneur en Mairie

MAI

Samedi 1<sup>er</sup>: Casse-croûte de l'Ail nouveau Comité des Fêtes salle polyvalente

Samedi 8: Cérémonie du 8 mai 1945 Anciens Combattants, verre du souvenir en Mairie

JUIN

Du 4 au 6 : Expo de Printemps organisée par le Foyer des Jeunes, salle polyvalente

Samedi 12 : Repas de la Société de Chasse salle polyvalente (Option)

Samedi 19 : Gala de danse du Foyer des Jeunes, salle polyvalente

Jeudi 24 : Barbecue des Amis du Temps Libre

Dimanche 27: Exposition véhicules anciens de Auto Rétro Périgord Est

JUILLET

Vendredi 2 : Fête de l'école, salle polyvalente

Mardi 13 : Soirée entrecôte Comité des Fêtes, salle polyvalente, 20h30

Mercredi 14 : Cérémonie du 14 juillet, fête nationale, par les Anciens Combattants, vin d'honneur en Mairie

**AOUT** 

du 21 au 22 : Fête votive organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 29 : Randonnée annuelle organisée par Cublac par ses Chemins

**SEPTEMBRE** 

Dimanche 12 : Thé dansant par les Amis du Rétro, salle polyvalente

**OCTOBRE** 

Dimanche 3 : Vide grenier et fête de la pomme et du cidre du Comité des Fêtes

Dimanche 17: Troc des plantes NEJ

**NOVEMBRE** 

Jeudi 11: Cérémonie du 11 novembre, Anciens Combattants, verre du souvenir, Mairie

**DÉCEMBRE** 

Samedi 4 : Poule au gibier de la Société de Chasse, salle polyvalente, 20h30

Samedi 11 : Téléthon, salle polyvalente

Samedi 18 : Noël du Club de Football, salle polyvalente
Vendredi 31 : Réveillon du Comité des Fêtes, salle polyvalente

# Evènements de l'été 2020

#### Marchés Festifs

Merveilleuse réussite pour cette première édition des marchés festifs organisée par la municipalité de Cublac en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Cette festivité s'est déroulée les mardis soir du 21 juillet au 18 août 2020 dans une ambiance conviviale tout en respectant les règles sanitaires. Ce fût une réussite avec le beau temps et la présence en moyenne de 150 visiteurs visiblement à la recherche d'un moment festif et de produits de qualité!





#### **Exposition « Cublac Classic Auto »**

Le 23 août dernier, l'association "Auto Rétro Périgord Est" avait organisé avec succès son exposition de véhicules anciens avec un videgarages proposant des pièces autos, camions et tracteurs .

Ce sont environ 250 véhicules qui ont été présentés à cette "Cublac Classic Auto".

Le public de tout âge était au rendez-vous pour en prendre plein les yeux, avec de belles voitures des années 60-70 voire encore plus anciennes, des américaines, des sportives, des véhicules de pompiers rénovés et bien d'autres.

Un défilé des Pétaroux à la Noix de la Cassagne le matin, un repas à midi avec environ 300 personnes, et une remise de prix aux alentours de 16h, ont marqué cette belle journée malgré une averse en fin de matinée!

Cet évènement sera reconduit en 2021 en date du <u>dimanche 27 juin 2021</u>.

# ZOOM sur 3 reprises d'activités

#### Changement de propriétaire



#### 1 / L'hôtel/restaurant

**LES COLLINES situé au lieu-dit La Morétie** a été repris fin 2019 par Stéphane Mas, cuisinier de métier. A ce jour, l'équipe en place reste identique avec une petite nouvelle, Margaux Dupré, apprentie cublacoise en cuisine.

Les services proposés sont :

#### Restauration:

- Samedi : midi et soir / Dimanche midi et soir (fermé le dimanche soir de mi-octobre à mars-avril)
- Evènements familiaux : mariage, baptême, communion, anniversaire, repas de famille

#### Hôtel:

- Toute l'année (sauf fermeture annuelle : février et novembre)
- Hébergement plein air / formule camping avec chalet et/ou tente : du 15 juin au 15 septembre

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site internet :

www.hotel-restaurant-lescollines19.fr, sur la page Facebook : www.facebook.com/lescollineshotelrestaurant/ ou par téléphone au 05.55.85.19.79



#### 2/ Salon de coiffure

Depuis cet été, Ludivine De Carvalho Barbosa est la nouvelle propriétaire du salon de coiffure situé sur la place du 14 Juillet.

Elle vous accueille sur rendez-vous au 05.55.23.07.64:

- Du Mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Le Samedi de 8h30 à 16h non stop



#### 3/ Pharmacie

Après de nombreuses années d'activité, Mme Bousquet a pris sa retraite.

Depuis le 01/11/2020, Mme Delphine Quique est la nouvelle pharmacienne de notre commune. Avec une employée, elles vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h puis le samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h.

La pharmacie reste joignable au 05.55.23.07.64

# Nouveau à Cublac!



M. COUTURE Nicolas 09.53.37.60.07

Sites:

www.montre-enfant.com

www.montres-en-vogue.com





















Patricia Gillette 07 50 41 55 37

Kinésiologie Humaine

Technique de rééquilibrage du corps et de l'esprit

#### Agit sur:

- \* le stress. l'anxiété
- \* la confiance en soi
- \* les troubles du sommeil
- \* les douleurs physiques et digestives...

"Les maux du corps sont les maux de l'âme. Ainsi, on ne doit pas chercher à guérir le corps sans guérir l'âme." Platon.

#### Kinésiologie Animale

Les animaux qui vivent à notre contact souffrent-ils de nos maux ?

Libérez le stress de notre animal par la kinésiologie

- problème de comportement

traumatisme, agressivité anxiété, peur douleur physique ou tout simplement pour booster les performances sportives ou les accompagner lors de maladie (en complément d'un traitement vétérinaire)

Je travaille en réflexologie cranio-sacrée sur les chevaux et les chiens, et en transfert énergétique pour tout animal non manipulable

https://www.facebook.com/Lesprit-animal

# Rentrée des classes 2020/2021

#### • <u>Une rentrée exceptionnelle</u>

Cette année, 132 élèves soit 57 élèves en maternelle et 75 élèves au primaire ont fait leur rentrée répartis sur 6 classes à double niveau.

Dès le mardi 1er septembre, la nouvelle directrice Mme Justine ESPINASSE, toute l'équipe enseignante ainsi que le personnel municipal ont accueilli les élèves dans le respect du protocole sanitaire de l'éducation nationale.



Seuls les parents des élèves de Maternelle et de CP ont eu le droit de pénétrer dans la cour de l'école afin d'accompagner leur enfant dans leur classe respective.





Cette année les classes sont réparties de la manière suivante :

\* PS/MS Mme DELORD: 25 élèves

\* MS/GS M. VINCENT: 22 élèves

\* GS/CP Mme CROS: 20 élèves

 \* CE1/CE2 Mme ESPINASSE / Mme VERGNAUD (les mardis): 21 élèves

 \* CE2/CM1 Mme DUREISSEIX remplacée par Mme SOLER: 22 élèves

\* CM1/CM2 M. QUIQUE: 22 élèves



#### • Repas et Goûter de Noël

Cette année, les élèves ont pu partager un moment de convivialité lors du repas de Noël proposé par notre cuisinier Jérôme le jeudi 17 décembre.

En raison du contexte sanitaire et afin d'éviter le brassage des classes, les élèves ont pris le goûter offert par la municipalité en classe le vendredi 18 décembre avant des vacances bien méritées.

Nous souhaitons à tous les élèves de bonnes vacances de Noël.



# A.C.P.G – C.A.T.M. O.P.E.X. de CUBLAC



#### Assemblée Générale du 25/10/2020

En présence de Jean Marc BRUT, Maire de Cublac, de ses adjoints et des membres du conseil municipal, Paul FRAYSSE, président départemental de la Corrèze a ouvert la séance. Après avoir demandé une minute de silence pour les membres disparus, il donne la parole à Robert BRUGERE pour présenter le rapport d'activité.

Les directives gouvernementales suite à la Covid 19 ne nous ont pas permis de rendre hommage aux morts et victimes des différents conflits en présence de la population, nous espérons que cette mesure de prévention contre la propagation du virus prendra bientôt fin et que nous pourrons célébrer les commémorations en 2021 comme avant. Cette année aussi nous devions accueillir le Congrès départemental, il est reporté au samedi 24 avril 2021, si la conjoncture le permet. Nous avons envoyé des articles pour le journal départemental et communal pour essayer de ne pas couper les liens traditionnels qui nous unissent.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité. Jean-Luc HOURDOUILLIE ne désirant plus être trésorier de l'association, le rapport de trésorerie a été présenté par la secrétaire. Les comptes sont bons. Le rapport de trésorerie a été voté par 19 voix pour et 1 abstention.

#### Renouvellement du bureau :

Président : Robert BRUGERE

Vice-Président : Jean BOISSERIE

Trésorier: Michel BONNEFOND

Secrétaire : Noëlle BRUGERE

#### Vote à l'unanimité.

La réunion s'est terminée avec la remise du diplôme d'honneur de porte-drapeau à Monsieur Emilien Chauvignac dit « Pierrot » pour ses 20 années de service.

#### Cérémonie du 11 novembre :

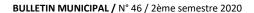
Pour suivre les directives départementales et gouvernementales il n'y avait que très peu de monde à la cérémonie.



L'année 2020 s'achève avec une lueur d'espoir, l'épidémie de la Covid 19 semble régresser grâce aux efforts et la prise de conscience de tous.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et espérons que 2021 soit plus clémente et vous apporte à tous joie et santé.

A l'année prochaine.



# LA RONDE DES OURSONS



Après une période estivale calme, nos oursons ont retrouvé le chemin de la crèche. 6 enfants ont fait leur rentrée à l'école. Nous avons accueilli Marius, Selhena, Lucien et Alois, et d'autres enfants doivent arriver en cours d'année.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous avons dû adapter notre fonctionnement. Le protocole sanitaire a imposé quelques changements mais les enfants semblent s'être bien accommodés.

La crèche est un lieu d'éveil qui permet aux enfants l'apprentissage de la vie en communauté mais également l'ouverture sur le monde. Nous leur avons donc proposé différentes activités en lien avec la culture.

En 2020, la crèche avait un projet autour de la découverte du Brésil. Celui-ci devait se dérouler autour d'ateliers au sein de la structure et aurait dû être clôturé par un spectacle en juillet pour la fête de la crèche. Nous avons été contraints de le repousser en décembre mais malheureusement celui-ci n'aura pas lieu cette année.

En revanche, nous avons pu reprendre les ateliers avec *La Ronde des Crayons* et *Tin Tam Art*. Quentin et Alice proposent aux enfants des ateliers musicaux et artistiques. Nos oursons participent avec plaisir à chacune de leurs interventions. Nous espérons pouvoir programmer le spectacle pour 2021.

Avant le confinement de cet automne, Liliane Roux venait raconter des histoires le jeudi matin. C'était un moment convivial très apprécié par les enfants.







L'association a décidé de participer à l'édition 2020 du téléthon, les enfants ont confectionné une urne destinée à la collecte des dons. Elle était à disposition des Cublacois qui souhaitaient soutenir l'AFM Téléthon.

Nous allons dès à présent, préparer les fêtes de fin d'année avec la traditionnelle décoration du sapin de la crèche, et nous aurons notre journée de Noël le mardi 22 décembre avant le départ en vacances prévu le 23 décembre au soir.

Nous vous souhaitons à tous une agréable fin d'année, entourés de vos proches, même si celle-ci sera différente des précédentes.

Nous nous retrouvons en 2021 avec de beaux projets, et de nombreux événements.

# FOOTBALL CLUB CUBLACOIS

La saison 2020-2021 s'annonçait comme celle de la renaissance pour notre club. Après la séparation du club de BRIGNAC, nous avons pu engager une équipe masculine, évoluant en D4 et –pour la première fois depuis 6 ans- une équipe séniore féminine!!

Nos 2 équipes sont très bien classées. Le 2<sup>ème</sup> confinement stoppant prématurément le championnat pour une durée, allant jusque mi-janvier 2021.





Les garçons sont entrainés par Ali AMAOUCHE, le vendredi à 20H00. Les filles sont entrainées par Estelle DELEMAZURE et Guillaume PAYET, le mardi et vendredi à 19H15.

Notre école de foot repart doucement avec une belle équipe U11, entrainée par Alexandre AMAOUCHE et Nicolas ROQUES, le mercredi et le samedi à 14H00.

Les U7 sont entrainés par Caroline FOIGNANT, le samedi 14H00. Petit groupe allant de 4 à 7 ans.





Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président Thierry CHAPPU au 06 12 46 62 37 ou la secrétaire Estelle DELEMAZURE au 06 03 65 26 71.

# CUBLAC AMICALE BOULISTE



Chers adhérentes et adhérents et amis boulistes.

Cublac Amicale Bouliste existe bien toujours malgré la pandémie du coronavirus et les confinements. Malheureusement plusieurs manifestations auraient dû avoir lieu tout au long de l'année mais c'est avec un grand regret que toutes ont étés annulées. La dernière en date aurait été un concours de boules au profit du téléthon mais annulée par conséquent le bureau a décidé de faire un don.

L'assemblée générale aura lieu le 30 janvier 2021 à la salle de la mairie à 18h30, bien sûr en fonction des

directives gouvernementales le bureau compte sur votre présence.

Pour les futures manifestations 2021 celles-ci seront bien sur remises en place selon le bureau nouvellement élu et les directives du gouvernement.

L'ensemble du bureau et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Par ailleurs pensez à vous protéger ainsi que vos proches et n'oubliez pas les gestes barrières.

<u>Ps</u>: Vivement que l'on se retrouve toutes et tous en 2021 sur notre cher boulodrome pour des parties folles, endiablées et surtout avec cette grande convivialité qui fait notre force.

A bientôt.

Le Président E. Bouyssou

## LES AMIS DU TEMPS LIBRE



Le club est fermé depuis le 12 mars et nous n'avons pas pu reprendre en septembre comme nous l'avions espéré. Le conseil d'administration s'est réuni le 6 octobre et nous voulions faire un repas « chez Francis » au mois de novembre pour nous retrouver un petit peu et avoir des nouvelles les uns des autres.

La recrudescence de l'épidémie a balayé tous nos projets.

Vous avez dû recevoir une lettre vous expliquant nos projets, mais nous ne pourrons les mettre en œuvre que si les activités en groupe peuvent reprendre et si nous avons le feu vert de la mairie.

En cette fin d'année 2020 une lueur d'espoir apparait, il semblerait que l'épidémie régresse grâce aux efforts et la prise de conscience de chacun. Peut-être est - ce la fin du tunnel ?

Passez de bonnes fêtes de fin d'année !! Nous espérons que 2021 soit plus clémente, beaucoup de joies, une bonne santé et qu'enfin nous puissions reprendre nos activités du jeudi.

## CUBLAC PAR SES CHEMINS



Ce 2ème semestre fut surtout marqué par notre absence d'activité.

Comme vous tous, nous avons subi (et subissons encore), les conséquences de la COVID 19

Nous espérons très fort retrouver une situation normale Marche de la galette = Dimanche 24 janvier après midi rapidement, sans aucun risque pour vous, pour nous.

C'est pourquoi, dans cette situation encore incertaine, nous avons reporté la date de notre Assemblée Générale (initialement fixée au 15 janvier), au vendredi 19 février - 20 H 30 - salle de la Mairie.

Conformément à nos statuts, nous aurons, cette année à procéder au renouvellement des Membres du Conseil

d'Administration (les Membres sortant étant rééligibles)

Nos activités hebdomadaires, ne pourront reprendre lorsque les conditions sanitaires nous le permettront, et des consignes que nous aurons éventuellement à respecter.

Nous en informerons nos Adhérents le moment venu

En ce qui concerne nos activités ponctuelles :

Maintenue à ce jour si les conditions sanitaires nous le permettent

Rando annuelle VTT et Marche = Dimanche 29 aout

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année dans ce contexte difficile, PRENEZ SOIN DE VOUS, PRENONS SOIN DE NOUS, SOYONS PRUDENTS.

# Association Nature Ecologie Jardin



un beau succès malgré le contexte actuel : les mesures barrières et les précautions préconisées avaient été mises en place, comme un sens de circulation sur le square, et du gel hydro-alcoolique à chaque entrée. De très nombreuses personnes sont venues échanger plantes et idées pour le jardin.



Ce fut un agréable moment de partage et de convivialité entre toutes les personnes qui se sont succédées en cette belle matinée.

LE JARDIN PARTAGE DU RUISSEAU continue son petit LE TROC D'AUTOMNE de ce dimanche 11 octobre a été bonhomme de chemin, avec des personnes passionnées, les grosses chaleurs et le ruisseau à sec cet été n'ont pas facilité les récoltes. Nous remercions la municipalité pour l'apport de bois broyé et l'entretien du chemin d'accès.

> Et toute personne intéressée pour venir cultiver son lopin ou simplement participer à la convivialité du lieu peut appeler l'Association Nature-Ecologie-Jardin au 05 55 85 17 67 ou au 07 88 35 83 25, ou le 06 72 07 90 47 pour avoir plus d'informations.

> L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE prévue le 6 novembre n'a pas pu se tenir pour cause de confinement. Elle aura lieu plus tard dès que les conditions le permettront.

> LE PROCHAIN TROC DE PRINTEMPS aura bien lieu le 18 avril, amis des jardins et de la nature, nous serons heureux de vous y accueillir pour échanger.

# COMITE DES FETES DE CUBLAC



Le contexte actuel ne nous permet pas de programmer sereinement nos manifestations 2021.

Ce que nous pouvons vous dire :

#### Manifestation Annulée :

Le LOTO, avec la voiture, programmé habituellement début Mars est annulé

#### Manifestations à Confirmer :

- Le Casse croute de l'ail nouveau, le 1<sup>er</sup> mai : en attente d'autorisation
- La Soirée repas dansant du 13 juillet : en attente d'autorisation
- Le Marché de pays, la Fête et le feu d'artifice : en attente d'autorisation
- Le vide grenier avec la fête du cidre le 1<sup>er</sup> week-end d'octobre : en attente d'autorisation
- Le réveillon du nouvel An : en attente d'autorisation



La pandémie de la Covid 19 passée, nous pourrons nous retrouver lors de nos prochaines manifestations pour faire la fête, alors prenez soins de vous.

Nous reviendrons vers vous sur notre site ou sur Facebook pour vous tenir au courant de la reprise de nos festivités.

Info des festivités sur le site : http://www.wix.com/comitedesfetesdecublac/cublacenfete



Google

